



**Municipalité régionale de comté des Sources**

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4  
T. : 819-879-6661 • F. : 819-879-5188  
mrc.info@mrcdessources.com

**COPIE DE RÉSOLUTION**

Quatre cent cinquante-troisième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 25 novembre 2020, à 19 h 30.

**PRÉSENCES**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

**2020-11-11075**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2021 pour cinq municipalités membres cinq (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien  
Canton de Saint-Camille  
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor  
Municipalité de Ham-Sud  
Municipalité de Wotton.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11070 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2021 au montant de 13 519 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>6 019 \$</b>
<b><u>Aménagement, OMH</u></b>	<b><u>7 500 \$</u></b>
<b>Total</b>	<b>13 519 \$</b>

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le projet de **Règlement numéro 260-2020**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités suivantes :

Cotisation à la FQM  
Aménagement, OMH

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de "*Règlement imposant des quotes-parts aux cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2021.*"

Cotisation à la FQM  
Aménagement, OMH

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 6 019 \$:

<b>Cotisation à la FQM</b>	<b>6 019 \$</b>
----------------------------	-----------------

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>1 235 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>1 044 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>1 652 \$</b>

2) Les quotes-parts totalisant 7 500 \$ :

<b>Aménagement, OMH</b>	<b>7 500 \$</b>
-------------------------	-----------------

Demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon la richesse foncière de ces cinq (5) municipalités, à savoir :

<b>Municipalité de Saint-Adrien</b>	<b>1 011 \$</b>
<b>Canton de Saint-Camille</b>	<b>1 160 \$</b>
<b>Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor</b>	<b>1 986 \$</b>
<b>Municipalité de Ham-Sud</b>	<b>954 \$</b>
<b>Municipalité de Wotton</b>	<b>2 389 \$</b>

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

- 1 : 25% des contributions totales : le 15 mars 2021
- 2 : 25% des contributions totales : le 15 juin 2021
- 3 : 25% des contributions totales : le 15 septembre 2021
- 4 : 25% des contributions totales : le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2020-11-11075 (suite)**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**



Hugues Grimard  
Préfet



Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

---

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	
Adoption du règlement	:	
Entrée en vigueur	:	

---

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 20 janvier 2021.



Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 de la MRC des Sources, lors de sa prochaine séance.*